



Cuarnens, le 16 octobre 2025

Municipalité de Cuarnens

PREAVIS MUNICIPAL No 08/2025

Demande d'un crédit de CHF 605'000.- pour la rénovation du toit du collège de Cuarnens

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le collège de Cuarnens a été construit en 1912, en remplacement de l'ancienne école communale située à l'angle de la route de Moiry et de la rue du Temple.

Depuis son édification, le bâtiment a fait l'objet de plusieurs travaux de rénovation, parmi lesquels :

- 1987 : aménagement d'une salle de classe dans les combles ;
- 1989 : transformations intérieures aux rez supérieur et inférieur ;
- 2008 : transformation d'un appartement en salle d'informatique et en salle des maîtres ;
- 2021 : rénovation des sous-sols et remplacement de la chaudière.



2. Etat actuel du bâtiment

Le toit présente aujourd'hui un état de dégradation avancé ; la charpente montre des signes de pourriture et des fuites d'eau importantes ont été constatées. La ferblanterie et la couverture sont également très usées.



Par ailleurs, la façade ouest du bâtiment se trouve dans un état de vétusté notable.



3. Description des travaux

Les travaux envisagés comprennent :

- la dépose complète des tuiles et de la ferblanterie existantes ;
- la rénovation de la charpente ;
- la pose d'une nouvelle sous-couverture, d'une nouvelle couverture et d'une nouvelle ferblanterie.

La façade ouest sera entièrement rénovée et repeinte à la chaux, dans les teintes actuelles du bâtiment.

Un rafraîchissement de la peinture sera également effectué sur les autres façades ainsi que sur l'avant-toit.

Crédit pour les travaux

Le coût selon devis se décompose comme suit :

A	Echafaudage	CHF 45'000.00
B	Charpente et sous-couverture	CHF 160'000.00
C	Ferblanterie et couverture	CHF 250'000.00
D	Peinture façade et avant-toit	CHF 33'000.00
E	Remise à neuf de la façade Ouest	CHF 67'000.00
F	Divers et imprévus	CHF 50'000.00
	Total TTC	CHF 605'000.00

4. Aspects financiers

3.1 Financement

La Municipalité vous propose de prélever le montant de CHF 605'000.- sur les liquidités courantes et/ou par un emprunt.

3.2 Amortissement

L'investissement sera amorti sur une durée de 30 ans.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

Le Conseil général de Cuarnens

vu le préavis municipal 08/2025 ;
ouï le rapport de la commission de gestion et des finances ;
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 605'000.- TTC pour la rénovation du toit du collège de Cuarnens ;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie générale et/ou par un emprunt ;
4. d'amortir l'investissement sur une période de 30 ans, la première fois au budget 2027.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 octobre 2025

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Jean-Daniel Staub



La Secrétaire

Laetitia Rochat

Membre de la Municipalité répondant pour ce dossier : M. Adrien Mange